

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► B DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL



du 8 juin 2011

relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

(refonte)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 174 du 1.7.2011, p. 88)

Modifiée par:

		Journal officiel		
		n°	page	date
M1	DIRECTIVE DÉLÉGUÉE 2012/50/UE DE LA COMMISSION du 10 octobre 2012	L 348	16	18.12.2012
► M2	↓ DIRECTIVE DÉLÉGUÉE 2012/51/UE DE LA COMMISSION du 10 octobre 2012	L 348	18	18.12.2012
► M3	↓ DIRECTIVE DÉLÉGUÉE 2014/1/UE DE LA COMMISSION du 18 octobre 2013	L 4	45	9.1.2014
► M4	↓ DIRECTIVE DÉLÉGUÉE 2014/2/UE DE LA COMMISSION du 18 octobre 2013	L 4	47	9.1.2014
► M5	↓ DIRECTIVE DÉLÉGUÉE 2014/3/UE DE LA COMMISSION du 18 octobre 2013	L 4	49	9.1.2014
► M6	↓ DIRECTIVE DÉLÉGUÉE 2014/4/UE DE LA COMMISSION du 18 octobre 2013	L 4	51	9.1.2014
M7	DIRECTIVE DÉLÉGUÉE 2014/5/UE DE LA COMMISSION du 18 octobre 2013	L 4	53	9.1.2014
► M8	↓ DIRECTIVE DÉLÉGUÉE 2014/6/UE DE LA COMMISSION du 18 octobre 2013	L 4	55	9.1.2014
► M9	↓ DIRECTIVE DÉLÉGUÉE 2014/7/UE DE LA COMMISSION du 18 octobre 2013	L 4	57	9.1.2014
► M10	↓ DIRECTIVE DÉLÉGUÉE 2014/8/UE DE LA COMMISSION du 18 octobre 2013	L 4	59	9.1.2014